

PAR COURRIEL

Le 20 septembre 2022

DEMANDEUR

N/Réf. : 202208-16

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 4 août 2022 et aux précisions apportées le 22 août 2022.

Vous trouverez ci-dessous la réponse à chacun des points de votre demande.

1. Plan 2022-2023 déposé par Québec auprès du gouvernement fédéral dont il est mention dans un article paru le 15 juillet 2022

La recherche a permis de repérer un document concernant ce point de votre demande. Toutefois, nous vous informons que ce document n'est pas accessible suivant l'article 19 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A 2.1), ci-après Loi sur l'accès.

2. Documents ou études appartenant au Ministère indiqués en référence dans le plan 2022-2023 mentionné au point précédent

Le MFFP ne détient aucun document permettant de répondre à ce point de votre demande.

... verso

3. Toutes les fiches d'information transmises au ministre concernant la gestion du caribou en Gaspésie dans les trois dernières années

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande. Toutefois, nous vous informons que ces documents ne sont pas accessibles suivant les articles 34, 37 et 39 de la Loi sur l'accès.

4. Toute plainte ou commentaire reçu de divers acteurs au sujet du caribou de la Gaspésie, de la préservation de son habitat ou de la présence de l'industrie forestière en Gaspésie dans les deux dernières années

La recherche a permis de repérer des documents concernant ce point de votre demande qui vous sont accessibles. Toutefois, vous remarquerez que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès. En effet, nous avons retranché les renseignements confidentiels au sens des articles 53 et 54 de cette loi.

La recherche a également permis de repérer d'autres documents en lien avec ce point de votre demande. Toutefois, nous vous informons que ces documents ne sont pas accessibles suivant les articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable substitut de l'accès à l'information,

Original signé par

Petya Panayotova

p. j. 3

Marier, Nadia (BSMS)

De: arts. 53-54
Envoyé: 18 mai 2022 07:34
À: Plaintes-MFFP
Objet: Protection du Caribou

Je porte Plainte contre le Ministre Pierre Dufour pour inaction pour la protection , pour complicité avec l'industrie forestière qui s'approprie la forêt sans la régénérer.

Envoyé de mon iPhone

Marier, Nadia (BSMS)

De: 53-54
Envoyé: 22 avril 2022 11:02
À: Plaintes-MFFP
Objet: Ministère de la faune préhistorique

En ce triste jour de la TERRE.. et en référence à l'article de Boucar Diouf ce samedi dans La Presse..et honte au ministre Dufour....

<https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/2022-04-16/ils-peinent-a-protéger-avec-panache.php>

C'est à souhaiter que des visionnaires avec des oeillères comme vous finissent un jour par comprendre que les espèces en péril ne repoussent pas comme les arbres.... espérant qu'une telle approche vous donne le bon sens de voir clair... vous êtes une honte pour la protection de l'environnement et de la faune, tout comme votre gouvernement et sa vision rétrograde de l'environnement.....

53-54

Marier, Nadia (BSMS)

De: 53-54
Envoyé: 13 avril 2022 07:26
À: Plaintes-MFFP
Objet: Protection du caribou forestier

Bonjour

Je ne suis pas nécessairement pro-fédéral mais c'est eux qui semble proposer la bonne façon de protéger cette espèce. Je me demande s'il est mieux de protéger les emplois qui enrichisse les BS forestiers ou de protéger la vie des caribous forestiers. Quel est votre avis ?

Merci

53-54

Marier, Nadia (BSMS)

De : 53-54

Envoyé : 17 mars 2022 14:53

À : Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs <ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca>

Objet : Le caribou

Monsieur le Ministre,

Monsieur Dufour, si le caribou au Québec tend à disparaître et d'autres animaux puisque des coupes de forêt se font de plus en plus, pensez-vous réellement que des enclos vont régler le problème à long terme?

Vous vous trompez d'objectif, c'est la coupe d'arbres qui est le réel problème et non le caribou.

Bien cordialement,

53-54

De : 53-54

Envoyé : 5 mars 2022 13:12

À : ministre@environnement.gouv.qc.ca; Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs <ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca>

Cc : Emilise.Lessard-Therrien.RNT@assnat.qc.ca; ec.ministre-minister.ec@canada.ca

Objet : Encore des coupes en Gaspésie

Messieurs les ministres,

J'ai été désolée de lire dans l'édition du Devoir de ce matin que votre gouvernement autorisait encore des coupes en Gaspésie, dans un secteur crucial pour la survie du caribou forestier. Cette espèce est déclarée en danger depuis plus de 15 ans au Québec, et aucun gouvernement n'a rien fait pour assurer son rétablissement.

Pire, votre gouvernement autorise plus de coupes que jamais dans l'habitat de l'espèce. Plutôt que d'élaborer une stratégie de rétablissement, vous ignorez les rapports et les recommandations des experts pour convoquer une commission bidon qui ne compte, justement, aucun expert de l'espèce. Votre sujétion à l'industrie forestière est consternante.

Mettre les caribous en enclos n'est pas une solution. De plus, je lisais qu'étant donné que les enclos n'ont pas été construits, vous allez capturer les femelles gestantes et les garder en captivité. Une telle incompétence est scandaleuse et révoltante.

Il ne me reste qu'à espérer une intervention du ministre fédéral de l'environnement, Steven Guilbeault, pour prendre les mesures nécessaires afin de protéger cette espèce de l'extinction à laquelle les décisions de votre gouvernement la condamnent.

53-54

De : 53-54

Envoyé : 11 février 2022 13:05

À : Dufour, Pierre (Abitibi-Est) <Pierre.Dufour.ABES@assnat.gc.ca>

Objet : [Ext*]texte à remettre à M. Dufour (merci)

M. Dufour,

Au lieu d'interdire l'entrée de M. Steve Guilbeault (un Québécois pure laine comme vous et moi) dans l'affaire des caribous, pourquoi ne pas travailler de concert avec lui? C'est vous (et non lui) qui aurait l'initiative, donc aucun débordement de champ de compétences. Le dossier regarde un patrimoine entièrement québécois.

Et surtout, vous garderiez vos millions dans le Trésor québécois et laisseriez M. Guilbeault payer la note. Ce qui équivaldrait à un paiement de transfert indirect, à une péréquation (non comptabilisée à la fin de l'année, donc qui n'enlèverait rien au Québec mais lui ajouterait au contraire des montants importants).

53-54

-----Message d'origine-----

De : 53-54 Envoyé : 8 février 2022 20:43 À : Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs <ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca> Objet : Caribou

Bonjour M. Dufour,

Je suis très inquiète pour le caribou forestier. So déclin est très inquiétant.

Suite au dernier rapport que vous aviez commandé, nous savons et même cela confirme les faits déjà connu... Quand agirez-vous? Il est urgent.....

53-54

Marier, Nadia (BSMS)

De : 53-54

Envoyé : 5 février 2022 13:57

À : Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs <ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca>;
ministre@environnement.gouv.qc.ca

Cc : Steven.Guilbeault@parl.gc.ca

Objet : Fwd: Protection du Caribou

Bonjour M. Dufour et M. Charrette

J'ai pris connaissance d'un article dans la Presse + (édition du 3 février) intitulé : Le temps presse – protection du Caribou

Je suis surpris qu'en 2022, il soit encore nécessaire de tenter de convaincre les ministères et gouvernements de l'importance de la protection de la biodiversité. La science est très claire : les décisions que nous allons prendre maintenant par rapport à la biodiversité et les changements climatiques seront cruciales pour le bien-être des populations.

Merci de prioriser cet item et de trouver une solution qui permettra de protéger les Caribous.

53-54

De : 53-54

Envoyé : 7 février 2022 10:13

À : Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs <ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca>;
ministre@environnement.gouv.qc.ca

Cc : Steven.Guilbeault@parl.gc.ca

Objet : Protection du Caribou

Bonjour M Dufour et M Charrette.

J'ai pris connaissance d'un article dans la Presse + (édition du 3 février) intitulé : Le temps presse – protection du Caribou

Je suis surpris qu'en 2022, il soit encore nécessaire de tenter de convaincre les ministères et gouvernements de l'importance de la protection de la biodiversité. La science est très claire : les décisions que nous allons prendre maintenant par rapport à la biodiversité et les changements climatiques seront cruciales pour le bien-être des populations.

Merci de prioriser cet item et de trouver une solution qui permettra de protéger les Caribous.

53-54

Marier, Nadia (BSMS)

De : 53-54

Envoyé : 3 février 2022 08:53

À : Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs <ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca>

Objet : Protection des caribous

Bonjour Monsieur Dufour,

Je me réjouis de l'implication du gouvernement fédéral dans l'a litigieuse question de la protection des caribous. Je souhaite de tout cœur que vous arriviez à collaborer avec Monsieur Guilbeault afin de trouver des solutions à long terme convenables pour tous.

Malheureusement, votre ministère ne cumule pas une excellente feuille de route relativement à l'environnement. Nous sommes à un moment charnière de l'histoire de l'humanité. Il reste une dizaine d'années pour tenter de renverser la vapeur. Jouer un rôle dont vous pourrez être fier dans ce moment historique. De part vos fonctions, vous avez la chance de pouvoir changer les choses.

En outre, les biologistes experts des caribous suggèrent des solutions compatibles avec l'exploitation forestière. Vous n'avez pas à choisir l'un au lieu de l'autre. Vous n'avez qu'à jouer votre rôle pour protéger une espèce emblématique du Québec.

J'espère que cette missive du fédéral sera une occasion pour vous de laisser un lègue si important pour les Québécois et la santé de la planète.

-----Message d'origine-----

De : arts. 53-54 Envoyé : 24 janvier 2022 22:02 À : diane.lebouthillier@parl.gc.ca;
Meganne.PerryMelancon.GASP@assnat.qc.ca; Services clientèle (MFFP) <renseignements@mffp.gouv.qc.ca>;
ministre@environnement.gouv.qc.ca; Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs <ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca>
Objet : Caribou Gaspésie

Bonjour,

J'aimerais que vous interveniez davantage pour la protection du caribou en Gaspésie. Très décevant qu'on soit rendu à mettre les femelles dans un enclôt. Le gouvernement devrait davantage écouter les scientifiques qui étudient le caribou plutôt que les intérêts pécuniaires des forestières. Réaliser que le parc de la Gaspésie devra changer d'animal emblématique et que mon enfant à venir risque de ne jamais avoir la chance de voir de voir de caribou me désole au

plus haut point. En souhaitant que le ministère des forêts, de la faune et des parcs cesse d'être celui de la déforestation et vienne réellement protéger les espèces qui habitent notre territoire.

Merci,

arts. 53-54

Marier, Nadia (BSMS)

De : arts. 53-54

Envoyé : 22 janvier 2022 13:02

À : Steven.Guilbeault@parl.gc.ca

Cc : Alexandra.Mendes@parl.gc.ca; Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs <ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca>; ministre@environnement.gouv.qc.ca; Manon.Masse.SMSJ@assnat.qc.ca

Objet : Protection de l'environnement et sauvegarde du caribou forestier

Monsieur le ministre,

Je tiens d'abord à vous féliciter pour votre élection et votre nomination à ce poste important. Votre nomination me donne l'espoir que les questions environnementales deviendront prioritaires et guideront les décisions de votre gouvernement.

Je vous écris afin de vous demander d'intervenir pour protéger les caribous forestiers au Québec. Notre gouvernement provincial a clairement indiqué qu'il n'avait aucune intention d'agir, préférant lancer une nouvelle consultation bidon alors que les solutions sont déjà connues. Comme vous le savez, il faut en priorité protéger l'habitat du caribou en interdisant les coupes forestières qui continuent de détruire cet habitat.

Le problème, ainsi que les solutions, sont connus au Québec depuis plus de 15 ans. Toutefois, aucun gouvernement n'a eu le courage d'agir. Le gouvernement provincial actuel continue d'opposer protection de l'environnement et économie, comme si la destruction de l'environnement et de la biodiversité pouvait être bonne pour l'économie. Il s'agit d'un discours et d'une pensée d'un autre siècle.

Celui qu'on surnomme désormais le ministre des forestières est entièrement dévoué à l'industrie forestière, sans aucune considération pour les autres personnes qui fréquentent les forêts du Québec ou pour la faune qui y vit. Notre ministre de l'environnement, quant à lui, ne semble avoir aucune voix au chapitre et se contente de tout approuver.

Comme notre gouvernement provincial n'a aucune intention d'agir, alors que la situation est urgente, je vous demande d'user de votre autorité afin d'établir un plan de restauration du caribou forestier au Québec. Les hardes d'Abitibi et de Charlevoix sont à toute fin pratique disparues, et celle de la Gaspésie compte maintenant moins de 30 individus. Il est clair que la stratégie du gouvernement actuel est de laisser l'espèce disparaître. Ainsi, les forestières n'auront plus aucune contrainte.

Vous savez comme moi que si le caribou disparaît, c'est un déclin important pour toute la biodiversité des régions concernées. Lorsqu'un gouvernement provincial est incapable de prendre ses responsabilités, comme c'est clairement le cas avec la situation du caribou forestier, il me semble tout à fait justifié que le gouvernement fédéral intervienne pour assurer la survie d'une espèce et protéger la biodiversité pour les générations futures.

Je garde l'espoir que vous interviendrez afin d'assurer la survie du caribou forestier au Québec.

Merci.

arts. 53-54

Marier, Nadia (BSMS)

De: arts. 53-54
Envoyé: 13 mai 2021 10:04
À: Plaintes-MFFP; Services clientèle (MFFP)
Objet: Sauver les hardes de caribous

Bonjour,

Au Québec, notre gestion désastreuse de certaines hardes de Caribous des bois, une espèce menacée, est une HONTE NATIONALE. Nous ne protégeons pas bien leurs habitats essentiels, nous ne protégeons pas bien nos écosystèmes (17% oui, mais au nord du 49^e parallèle principalement). Ne pleurons pas de la destruction de l'Amazonie, nous sommes aussi destructeurs ici avec notre forêt boréale. Le gouvernement a promis 40 000 000\$ pour la protection des zones au sud... je suis sceptique. Je n'ai surtout aucune confiance en notre ministère de la forêt (ou des compagnies forestières?), de la faune et des parcs. Je n'ai surtout aucune confiance au ministre qui protège clairement les compagnies forestières au détriment de tout le reste. De plus l'état ne reçoit pratiquement pas de redevances sur le bois, il donne notre territoire pratiquement gratuitement à ces compagnies qui détruisent tout. Les caribous sont en voie de disparition on DOIT les protéger à TOUT PRIX. C'est notre responsabilité humaine de trouver des façons inspirantes de protéger cet animal majestueux et toutes les vieilles forêts qu'il utilise.

arts. 53-54

J'utilise Lilo, le [moteur de recherche](#) qui finance des projets sociaux et environnementaux et sa [messagerie mail](#) qui minimise mon impact carbone

Commentaires

Le chemin est vraiment brisé sur le territoire publique. J'ai un lot privé plus loin. Je dois passer par ce chemin pour m'y rendre. Je vais sur mon lot avec mes jeunes enfants et le chemin pourrait être beaucoup mieux fait et entretenu.

Sentier quad de la Haute Gaspésie. il y a eu des travaux de culbutage et le sentier a été brisé par le contracteur, j'ai du coupé des arbres qui était dans le sentier. Mais c'est plus pour pouvoir utilisé votre chemin dans des sections qui serait bonne pour le club. On ne voie pas le sentier du club comme dans la consultation de la Gaspésie. Est ce que vous traversé le ruisseau primeau? il y a de vieux chemins une jonction serait possible plus

Bonjour! Ce plan d'aménagement est totalement aberrant : vous allez couper la majeure partie des forêts publiques du territoire du BSL!!! Les forêts sont source de vie et de procéder à de tels coupes est la pire sottise que le Québec puisse entreprendre. Vous avez déjà coupé dans une majorité de provinces, sous prétexte que la TBE est présente (ou je-ne-sais quelle autre idiotie). Quel non sens! La forêt se régénérera d'elle même, comme elle le fait depuis des milliers d'années. Toute la biodiversité déjà fragilisée de ces forêts sont maintenant mise en péril par vos coupes! Les forêts sont également un poumon pour l'absorption du CO2 et vous allez les couper... Nous sommes en 2022, est-ce qu'on peut se réveiller sur l'urgence de et l'importance de préserver nos

Bonjour! Ce plan d'aménagement est totalement aberrant : vous allez couper la majeure partie des forêts publiques du territoire du BSL!!! Les forêts sont source de vie et de procéder à de tels coupes est la pire sottise que le Québec puisse entreprendre. Vous avez déjà coupé dans une majorité de provinces, sous prétexte que la TBE est présente (ou je-ne-sais quelle autre idiotie). Quel non sens! La forêt se régénérera d'elle même, comme elle le fait depuis des milliers d'années. Toute la biodiversité déjà fragilisée de ces forêts sont maintenant mise en péril par vos coupes! Les forêts sont également un poumon pour l'absorption du CO2 et vous allez les couper... Nous sommes en 2022, est-ce qu'on peut se réveiller sur l'urgence de et l'importance de préserver nos

Aucun travaux de **chemins** forestiers et **coupes** dans le secteur St-Paulin. Cela fait partie de l'aire de répartition du **Caribou**. Suite aux commentaires de divers groupes lors de la consultation sur le plan d'aménagement spécial pour la TBE, nous avons su qu'une mesure d'harmonisation des usages (MHU) a été présentée en TLGIRT 012-72 et approuvée en avril 2022. Cette **MHU** prévoit la suspension des travaux sur une superficie de plus de 6 600 ha pendant 5 ans, qui s'étend vers le sud et l'ouest à partir de la RTFAP des Chic-Chocs. Uni-Vert comprend que le présent PAFIO a été planifié avant l'intervention de la MHU dans le dossier, mais dans un souci de cohérence, il compte sur le MFFP pour retirer les coupes forestières dans la zone de la MHU. On comprend que les polygones en gris foncé noir sont ceux dans la MHU et qu'ils sont retirés. Ce autant pour ceux dans l'aire de répartition du caribou qu'à l'extérieur. Cela est présenté comme des secteurs d'interventions déjà consultés Notre

Ce commentaire concerne le secteur du Mont Blanc mais aussi les autres secteurs similaires dans le territoire touchant à la MRC de la Matanie. Le secteur touchant à d'autres MRC a moins été regardé. Nous demandons de ne pas faire de **coupes** à une **altitude** supérieure à 650 mètres. Au-delà de cette altitude, la saison de croissance est écourtée. Ces coupes vont ainsi à l'encontre de la gestion écosystémique de la forêt et ne permettent pas une régénération rapide de la forêt à cause des rigueurs du climat (froides et venteuses). Nous sommes aussi préoccupés par la **reforestation en épinette** dans ces écosystèmes qui ne permettrait pas de recréer l'écosystème forestier original, soit la sapinière à bouleau blanc. C'est plutôt cet écosystème forestier d'origine qui devrait bénéficier de la reforestation, nous le demandons. Nous demandons également d'interdire les **coupes forestières en pentes fortes** qui mettent en péril le sol organique forestier en place. Le sol exposé à une érosion accélérée engendre un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par le lessivage

Comme mentionné dans nos commentaires pour le Mont Blanc, aucune coupe ne devrait être réalisés au delà de 650 mètres. (voir notre commentaire précédent). Ici, il ne doit pas y avoir de travaux de **chemins** forestiers car **trop près de l'aire de répartition du caribou**. Nous constatons même que le chemin est directement dans l'aire de répartition du caribou, ce qui est inacceptable. D'autre part, les prédateurs du caribou ne s'arrêtent pas sagement devant le début de l'aire de répartition. Nous demandons qu'une distance de **2,5 km** à l'extérieur de l'aire de répartition soit maintenue pour tout travaux de coupe forestière ou d'aménagements de chemins

Aucune **implantation de chemins** forestiers ne devrait avoir lieu dans le secteur du Lac Rivard. Nous sommes à **moins de 2 km de l'aire de répartition du caribou**, ce qui est trop peu et nous demandons comme sur les secteurs du Mont-Hélène qu'il n'y ait pas d'exploitation forestière et aménagements ou implantation de chemins forestiers dans la zone de gestion de l'habitat des prédateurs. Dans cette zone, aucun aménagement, si ce n'est fermer des chemins priorités par les prédateurs. Donc, ne plus y faire de chemins, et y arrêter l'exploitation forestière. Il faut y cesser avec les coupes forestières de rajeunir la forêt et créer ainsi des ouvertures pour les prédateurs, donc même à l'extérieur de l'aire de répartition des caribous là ou on retrouve des parties du territoire de gestion de l'habitat des prédateurs. - La zone d'habitats périphériques (ZHP) doit aussi être exclue de l'exploitation forestière, sans nouveaux chemins mais y permettre de reboiser, restaurer en essences résineuses adéquates pour le caribou qui l'utilisera éventuellement si les mesures de protection fonctionnent et que l'espèce reprenne sa croissance. La priorité est cependant de protéger le caribou et le gros des ressources financières doit lui être consacré. Pour les cartes présentant les zones de gestion des prédateurs et les zones

Aucune implantation de chemins forestiers ne devrait avoir lieu dans le secteur du Lac Rivard. Nous sommes à moins de 2 km de l'aire de répartition du caribou, ce qui est trop peu et nous demandons comme sur les secteurs du Mont-Hélène qu'il n'y ait pas d'exploitation forestière et aménagements ou implantation de chemins forestiers dans la zone de gestion de l'habitat des prédateurs. Dans cette zone, aucun aménagement, si ce n'est fermer des chemins priorités par les prédateurs. Donc, ne plus y faire de chemins, et y arrêter l'exploitation forestière. Il faut y cesser avec les coupes forestières de rajeunir la forêt et créer ainsi des ouvertures pour les prédateurs, donc même à l'extérieur de l'aire de répartition des caribous là ou on retrouve des parties du territoire de gestion de l'habitat des prédateurs. - La zone d'habitats périphériques (ZHP) doit aussi être exclue de l'exploitation forestière, sans nouveaux chemins mais y permettre de reboiser, restaurer en essences résineuses adéquates pour le caribou qui l'utilisera éventuellement si les mesures de protection fonctionnent et que l'espèce reprenne sa croissance. La priorité est cependant de protéger le caribou et le gros des ressources financières doit lui être consacré. Pour les cartes présentant les zones de gestion des prédateurs et les zones

La protection de l'occurrence de la Grive de Bicknell n'est pas respectée. De même qu'au mont des Clercs

Je suis préoccupé de voir de grandes zones de coupe à blanc de chez moi qui semble s'agrandir d'année en année. Je souhaiterais avoir des informations sur les plans de reboisement et favoriser la diversité des espèces

Pas de coupes forestières dans le secteur St-Jean de Cherboung : Il est important de protéger le **paysage** près de la communauté et laisser la forêt reprendre. Trop près de la population du village de St-Jean-de-Cherboung. Le secteur de St-Jean de Cherboung devrait être en réserve pour d'éventuels projets de forêts habités ou fermes forestières. De plus, cela est prêt d'une **réserve de territoire aux fins d'aire protégée**. Cette demande concerne

32- Commentaire_PAFIOV10

Commentaires

Malheureusement, les enregistrements ayant une même nature (famille de traitement) dans un même chantier ou secteur n'ont pas été combinés ensemble. Dans un même secteur, le nombre de polygones aurait dû être moins élevé. Désolée, pour cette année, j'ai intégré les IG telles que je les ai reçues. La liste de contrôle le spécifie pourtant. S.V.P. réexpliquer aux responsables en UG comment combiner les enregistrements de même nature.

Je trouve déplorable d'un côté fermer l'accès à des secteurs pour soi disant protéger les caribous et de l'autre côté autoriser des coupes du genre. SVP un peu de cohérence. Arrêtez ces coupes si vous voulez les sauver, sinon annoncez leur disparition.

Laisser le secteur vierge afin de préserver la forêt protégée du ruisseau Blanchet et l'important ravage d'originaux s'y trouvant.

Le milieu veut le rétablissement de ce chemin détruit, depuis un an un comité travaillait sur un projet de développement de ce secteur mais vous avez baptisé revitalisation la destruction de chemin au nom du caribou. J'aime mieux ne pas vous dire ce que ce qui ce dit du caribou la population local. La réserve Chic Choc a des chalets pour c'est clients dans ce secteur. Si c'est votre vision de nuire au développement local et bien fermé la chasse et la réserve Chic Choc ainsi que le Gîte du Mt Albert et clôturé la Haute Gaspésie au lieux d'avoir de mini enclos. Donc remise en état du sentier des Vallières et de Rivière à Claude. Bonne journée et ça ne fait que débuté.

Merci pour la réfection du sentier quad

Le problème de ce secteur est que l'accès passe par un terrain privé qui ne donne pas de droit de passage et ce lui du Club Quad est trop abrupte. Demandé un droit de passage pour tous. Seul quelques chasseurs ce sépare le territoire. Ou avoir un accès qui sort sur le libre comme au populatum, plantation du ministère. vous avez des travaux dans ce secteur.

J'ai un vieux chemin forestier qui me permet d'évité l'écluse a Castor du primeau pour le vélo et le quad. J'aimerais le conservé pour le Club Quad pour évité de grand frais pour un pont ou ponceaux

Dans le secteur de Saint-Majorique, les citoyens sont victimes de dégâts d'eau à chaque printemps et en implantant des infrastructures ainsi qu'en faisant éventuellement de la récolte à cet endroit, vous mettriez en danger les bâtiments de corte-réal

Sacrez votre camp svp, on est tanné. Votre site web est mal foutu, vous ne faites pas une vraie consultation publique proprement dit qui peut atteindre les gens en les informants précisements et ceux qui n'ont pas accès à votre plateforme médiocre.

Le MFFP planifie beaucoup de coupes et d'interventions dans l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie. Pourquoi? Ceci va directement à l'encontre des engagements du MFFP dans le Plan de Rétablissement des caribous de la Gaspésie 2019-2029. Pourquoi allez-vous directement à l'encontre du plan de rétablissement?

Les travaux se situe en plein coeur de l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie et ont un impact potentiel direct sur sa survie. Ce commentaire s'applique à toutes les coupes prévues dans l'aire de répartition, soit à l'ouest de la limite est de la réserve faunique, dans la zone 11263

Il serait important de mettre l'emphase pour diminuer le nombre de chemin forestier afin de diminuer la possibilité de déplacement des caribous. Idem, nous ne connaissons pas l'état des forêts, mais sur le terrain, il apparaît clairement que les vieilles forêts sont décimées, diminuant la couverture forestière sécuritaire pour les caribous, augmentant d'autant la nourriture pour les originaux et donc des prédateurs des grands cervidés. Vous êtes responsable du maintien d'un milieu de vie sécuritaire pour cet animal vital pour nous, et vous ne semblez pas assumer adéquatement vos responsabilités.

Le Chic-chac a un prjet de développement dans ce secteur en cours de consultation au MERN. Nous souhaitons le retrait de deux blocs localisés à cet endroit.

<p>On demande le retrait de l'ensemble des CR planifiées le long du chemin d'accès au Lac York, au minimum les blocs 03328, 03271, 03291, 03289, 03321, 03291, 03322, 03420, 03421, 03418. Et ce, afin de préserver le potentiel récréotouristique et de villégiature du Lac York.</p>
<p>Nous questionnons la justesse de prévoir des coupes le long de la 198 à cet endroit névralgique pour le développement récréo-touristique de Murdochville, en face du terrain de golf. De plus, ce secteur est la porte d'entrée vers le site du Lac York. Il serait pertinent de conserver une bande de forêt résiduelle le long de la 198 suffisamment large pour jouer son rôle, soit au minimum les blocs 03396, 03323, 03395, 03413.</p>
<p>Le commentaire s'applique à l'ensemble des travaux qui généreront du transport de machinerie, de personnels et de bois qui devront emprunter le chemin éolien et le chemin d'accès au Lac York : nous souhaitons que les travaux soient planifiés le plus tard possible, fin septembre / octobre.</p>
<p>Les travaux me semblent ne pas avoir eu au préalable des travaux en regard de la protection des milieux humides, la ville de Chandler ne semble pas être au courant, Ceux-ci puisent l'eau potable pour une bonne partie de la ville « puit de surface, des parcelles de coupe sont près de la riv. du Grand pabos ouest. Ce qui peut affecté la qualité et quantité d'eau potable, lac Pérusse se déverse ds la riv. du grd Pabos O. certaine autre coupe nord du lac outarde et ouest du Pruche plaqué.</p>
<p>Les différents chantiers proposés dans ce secteur se trouvent dans l'habitat du caribou de la Gaspésie, une espèce désignée menacée en vertu de la Loi sur les espèces en péril au Canada et de la Loi sur les espèces vulnérables et menacées au Québec. La situation de cette population est critique, les derniers inventaires indiquant une baisse du nombre d'individus dans la population, qui persiste depuis de nombreuses années. Avec de taux de perturbation de 68% ou 81%, tout dépendant de l'échelle de l'aire de répartition considérée, les probabilités d'autosuffisance de la population sont très faibles si la dégradation de son habitat se poursuit. La SNAP Québec demande donc de retirer de la planification forestière tous les chantiers qui sont situés dans l'habitat essentiel du caribou de la Gaspésie ou dans la zone d'application des mesures intérimaires de 700m d'altitude et moins. En effet, dans cette dernière zone, selon le Plan d'aménagement forestier de l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie 2013-2018, l'objectif est « de répondre plus spécialement au problème de pression de prédation sur les caribous ». La construction de 37 km de chemins forestiers et de près de 600 ha de coupes est en contradiction avec cet objectif. Considérant l'état actuel de la population, la précaution est de mise et par conséquent nous demandons le retrait des chantiers suivants : - Chantier Bobois - Chantier rivière Mercier - Chantier Lac Branche Nord - Chantier Lac Mont Louis Est - Chantier Lac Mont Louis Ouest - Chantier Les Écuries - Chantier Lac Madeleine Ouest - Chantier Lac Madeleine Est - Chantier Lac Sainte-Anne - Chantier Lac Long - Chantier Mont Brown</p>
<p>Tant qu'à faire du déboisement dans ce secteur, pourquoi ne pas faire des nouvelles pistes de skis "hors-Piste" comme le Mont York?</p>
<p>Demande du retrait des coupes le long du le chemin d'accès au Centre de plein air du lac York, aux accès publics du lac et aux terrains de villégiatures actuels et futurs :03271, 03289, 03291, 03307, 03319, 03321, 03322, 03324, 03325, 03328, 03418, 03420, 03421, 03427, 03437, 03443, 03444, 03445. Pollution visuelle, sonore et sur la qualité de l'eau du lac.</p>
<p>Demande de retrait des coupes le long de la route 198 : 03268, 03273, 03276, 03318, 03323, 03395, 03396, 03395, 03403, 03413, 03452, 03457. Pollution visuelle et sonore. En face du Golf de Murdochville. Porte d'entrée de la Ville prisée pour le plein air et le paysage créer par les montagnes et la forêt.</p>
<p>Demande de retrait des coupes forestières en bordure de la route du lac Ste-Anne (route 1000 vers le parc de la Gaspésie) : 01242, 01251, 01252. Utilisée quotidienne par les résidents et les touristes pour se rendre dans la réserve faunique et le parc de la Gaspésie. Les coupes endommageraient grandement le paysage bucolique. Porte d'entrée de Murdochville prisée pour ses montagnes et sa forêt naturelle.</p>
<p>Demande que les travaux qui auront lieu près du secteur du lac York et du Golf de Murdochville débutent à la fin de la saison estivale touristique, soit à partir de septembre. La pollution sonore et les déplacements de véhicules sur le chemin du lac York comporteraient une nuisance et brimeraient la sécurité des usagers du lac (résidents et visiteurs se déplaçant principalement à pied ou à vélo sur ce chemin).</p>

Ten qu'à y faire des coupe forestière autant que ca sois des pistes de ski

demande au MFFP de retirer toutes interventions forestières à l'intérieur d'un milieu humide potentiel (MHP) - tel qu'identifié par le MELCC - dont le niveau de confiance (quant à sa photointerprétation) est qualifié de « bon » ou de « très bon » dans ladite couche. Cette demande est valide pour le polygone soumis au commentaire, mais le CENG demande au MFFP de retirer également toutes interventions dans les autres MHP de même niveau de confiance ailleurs dans les UA 112-62 et 112-63.

demande au MFFP d'éviter toutes interventions forestières à l'intérieur d'une bande riveraine de 20m entourant les milieux humides potentiels - tel qu'identifiés par le MELCC - dont le niveau de confiance (quant à sa photointerprétation) est qualifié de « bon » ou de « très bon » dans ladite couche. Cette demande est valide pour le polygone soumis au commentaire, mais le CENG demande au MFFP de retirer également toutes interventions dans les bandes riveraines de 20m entourant toutes autres MHP de même niveau de confiance ailleurs dans les UA 112-62 et 112-63.

a constaté des bris à l'infrastructure routière enjambant le ruisseau « La Décharge du Troisième Lac »; ce chemin est notamment utilisé comme sentier VHR. Après une observation cartographique, constate que le sous-bassin versant de niveau 4 alimentant ce ruisseau est actuellement occupé par plusieurs coupes forestières. Un calcul local de l'AEC devrait être fait par le Ministère afin d'y limiter la surcharge de coupes forestières à l'intérieur de ce sous-bassin versant spécifique.

réitère la nécessité que le MFFP améliore - tel qu'il s'est engagé à le faire en 2018 - son utilisation du concept d'aires équivalentes de coupe (AEC). L'exemple de la surcharge de coupes dans le sous-bassin versant de niveau 4 du ruisseau « La Décharge du Troisième Lac » illustre bien la pertinence d'établir des AEC s'appuyant sur des limites hydrographiques réelles, ainsi que - lorsque nécessaire - sur des bassins versants propres à des points sensibles (p.ex. l'infrastructure routière affectée en aval du présent sous-bassin versant). Bien qu'il se soit engagé en ce sens à la suite du Colloque Saumon et Foresterie, le MFFP ne semble pas avoir progressé dans cet refonte de l'utilisation de l'AEC.

Bien que ce chemin ne soit pas en consultation, il illustre bien la préoccupation

à l'égard de la planification de la voirie forestière à l'intérieur de milieux humides. Selon la couche des milieux humides potentiels (MHP) du MELCC, ce chemin traverse un complexe de milieux humides dont les constituants humides photointerprétés sont de niveaux de confiance « bon ». Le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie demande au MFFP et aux BGA de retirer tous chemins, envisagés dans la planification PAFIO V10, à l'intérieur des MHP de niveaux de confiance « bon » ou « très bon », et ce, à la fois dans les UA 112-62 et 112-63.

Préoccupation relativement aux infrastructures de mise en valeur de la faune. Nous constatons que des CR englobent des miradors et des salines. À cet effet, nous souhaitons que des discussions aient lieu avec le directeur de la réserve faunique 6 mois avant le début des travaux afin de trouver des pistes de solutions et/ou des modalités d'interventions satisfaisantes pour tous. Une couche à jour des salines et mirador vous sera transmise prochainement. Préoccupation sur l'accès et la mise en valeur du territoire de la réserve faunique. Réaliser les travaux en été afin de favoriser l'accès au territoire de la réserve faunique pour l'ensemble des chantiers de récolte. Cette demande vise à compenser la fermeture de plusieurs kilomètres de chemins dans la zone de rétablissement du caribou. Préoccupation sur le maintien de la qualité de l'habitat de l'original à l'extérieur de la zone de restauration du caribou. Pour tous les chantiers situés à l'extérieur de la zone de restauration du caribou nous demandons que les traitements sylvicoles soient contributifs au maintien ou l'amélioration de la qualité de l'habitat de l'original. (ex : maintien d'une mosaïque de peuplements en régénération et matures). Nous sommes ouverts à développer avec vous des mesures d'harmonisation pour répondre à cette demande. Préoccupation relative à l'ambiance de chasse à l'original Pour le déroulement des opérations forestières, notamment la récolte, la construction, la réfection de chemin ainsi que le transport de bois, pendant la période de chasse à l'original, l'entrepreneur devra convoquer une rencontre avec la réserve faunique pour s'entendre sur les opérations forestières commerciales qui auront lieues sur le territoire de la réserve faunique.

Préoccupation relative à l'ambiance de chasse à l'original Pour

le déroulement des opérations pendant la période de chasse à l'orignal, l'entrepreneur devra convoquer une rencontre avec la réserve faunique pour s'entendre sur les opérations forestières commerciales qui auront lieu sur le territoire de la réserve faunique. Préoccupation sur la répartition spatiotemporelle des interventions forestières au regard du maintien de la qualité de l'habitat de l'orignal dans la zone de restauration du caribou. Pour tous les chantiers situés dans la zone de restauration du caribou, nous demandons que les travaux soient réalisés sur plus d'une année afin de maintenir des peuplements avec des caractéristiques recherchées par l'orignal (peuplement avec présence de feuillus). Préoccupation sur le maintien de la qualité de l'habitat de l'orignal à l'extérieur de la zone de restauration du caribou. Pour tous les chantiers situés à l'extérieur de la zone de restauration du caribou nous demandons que les traitements sylvicoles soient contributifs au maintien ou l'amélioration de la qualité de l'habitat de l'orignal. Cette demande vise à compenser l'application de mesures de protection du caribou qui n'est pas compatible avec l'orignal (maintien de peuplements feuillus) dans certains secteurs de chasse à l'orignal de la réserve faunique des Chic-Chocs. Le guide Mesures d'atténuation applicable à l'éclaircie commerciale et au nettoyage produit par le MFFP de la région du Bas-Saint-Laurent présente des mesures pouvant être appliquées pour la portion de territoire de la réserve faunique des Chic-Chocs qui est à l'extérieur de la zone de restauration du caribou.

Préoccupation relative à l'ambiance de chasse à l'orignal Pour le déroulement des opérations forestières, notamment la récolte, la construction, la réfection de chemin ainsi que le transport de bois, pendant la période de chasse à l'orignal, l'entrepreneur devra convoquer une rencontre avec la réserve faunique pour s'entendre sur les opérations forestières commerciales qui auront lieu sur le territoire de la réserve faunique. Cette demande s'applique également lorsque le réseau routier de la réserve faunique de Port-Daniel sera utilisé pour le transport du bois des chantiers de récolte qui se trouve à l'extérieur de la réserve faunique.

demande la modification ou le retrait des chantiers (superficies et chemins) situés dans la sous-zone de 700 m et moins des mesures intérimaires. Des commentaires plus détaillés vous seront acheminés par courriel.

En premier lieu, il ne semble pas que la municipalité dans laquelle ces coupes se font a été avisée des coupes, qui auront une incidence sur des travaux de construction routiers prévus. Deuxièmement, les producteurs privés ne peuvent pas vendre leur bois en ce moment, mais le MFFP continue d'octroyer des contrats, ce qui semble mettre le MFFP en compétition déloyale avec les producteurs privés - qui, selon la loi, ont le premier droit de vente. J'ajouterais qu'il n'y a aucune ressource ni page de disponible pour la TGIRT, ni aucune évidence de réunions de la TGIRT ni d'activités de la TGIRT. (dernière mise à jour en 2019). De plus, cette consultation publique en 2022 propose des coupes dans des zones qui vont directement à l'encontre des recommandations du MFFP dans le Plan de rétablissement de la population des caribous de la Gaspésie 2019-2029. Étant donné le manque de cohérence entre les plans affichés par le MFFP et les coupes proposées, le manque de transparence au niveau des activités de la TGIRT, le manque de commentaires reçus au fil des ans, et la difficulté apparente de fournir des commentaires de qualité dans une période de consultation très restreinte, il semble que le processus de consultation publique soit dysfonctionnel, aussi bien de la perspective de bien public que la perspective de certification aux normes FSC. Je crois que ces lacunes dans le processus de consultation mettent à risque nos forêts, nos citoyens, nos industries et nos écosystèmes. Je crois qu'il y aurait lieu de développer un système de consultation publique mieux adaptée aux réalités gaspésiennes, qui pourrait engendrer une meilleure collaboration avec la population ainsi que de meilleurs résultats économiques, sociaux et environnementaux.

demande la modification ou le retrait des chantiers (superficies et chemins) situés dans la sous-zone de 700 m et moins des mesures intérimaires. Des commentaires plus détaillés vous seront acheminés par courriel.

demande le retrait ou la modification des chantiers (superficies et chemins) chevauchant l'aire de répartition qui ne visent pas spécifiquement le rétablissement de la population de caribous ou qui risquent d'avoir un impact négatif sur celle-ci. Des commentaires plus détaillés vous seront acheminés par courriel.

Rimouski, le 20 janvier 2021

Monsieur Pierre Dufour
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
Assemblée nationale du Québec
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Urgence d'agir pour la survie du caribou de la Gaspésie

Monsieur le Ministre,

Lorsqu'une nouvelle année commence, il est de mise d'exprimer nos vœux les plus chers afin qu'ils deviennent réalité. En 2021, 23-24 tient à attirer votre attention sur la situation extrêmement préoccupante du caribou de la Gaspésie. Le souhait du 23-24 est que le plan d'aménagement forestier de l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie soit publié le plus rapidement possible et que ce plan réponde aux recommandations du plan de rétablissement 2019-2029. La région a besoin de cet outil de planification afin de favoriser la survie de cette espèce menacée.

Au sein de votre ministère, il semble que les dossiers de toutes les populations de caribous forestiers du Québec soient liés et que tous les plans d'aménagement forestier seront publiés en même temps. Chaque population de caribous a pourtant son contexte bien particulier. Dans le cas du caribou de la Gaspésie, vous aviez vous-même affirmé la nécessité d'agir avant 2022 lors de votre tournée en lien avec la Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards à Sainte-Anne-des-Monts en mai 2019. Le plan d'aménagement devrait donc être déjà disponible pour les acteurs régionaux.

Le caribou de la Gaspésie est une espèce « menacée » en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec. Il est également classé « en voie de disparition » en vertu de la Loi sur les espèces en péril du gouvernement fédéral, qui le considère comme un élément de biodiversité irremplaçable. La population poursuit pourtant son déclin, passant d'environ 70 individus en 2018 à environ 40, selon les données du dernier inventaire (2019-2020). Le rapport d'inventaire conclut que la population de caribous montagnards de la Gaspésie subsiste dans un contexte de grande précarité. Une telle situation demande des mesures d'urgence afin d'éviter que le caribou de la Gaspésie subisse éventuellement le même sort que les populations de Val-d'Or et de Charlevoix (mise en enclos). Il est de votre devoir de veiller à sa protection.

En terminant, la nouvelle année est aussi l'occasion de prendre de bonnes résolutions. Le caribou de la Gaspésie est une espèce emblématique et un joyau naturel qui procure des retombées économiques importantes. Or, les données scientifiques ont démontré depuis longtemps les causes du déclin du caribou (rajeunissement des forêts par les coupes forestières, densité de chemins forestiers, etc.). Les solutions sont également connues; la priorité étant le rétablissement de conditions d'habitat favorables au caribou. C'est pourquoi ²³⁻²⁴ vous enjoint à mettre en œuvre rapidement tous les moyens à votre disposition afin que le prochain inventaire des caribous de la Gaspésie montre enfin un signe de rétablissement de la population. C'est notre souhait pour 2021, nous comptons sur vous.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Le 20 novembre 2020

Madame Élise Paquette, sous-ministre associée p.i.
Bureau de la sous-ministre associée à la Faune et aux Parcs
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
880, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 4X4

Objet : Chute alarmante de la population de caribous de la Gaspésie

Madame la Sous-ministre associée,

233-24 a pris connaissance dernièrement des plus récents résultats d'inventaires de la population de caribous montagnards de la Gaspésie ainsi que des mesures que le MFFP entend appliquer d'ici la mise en œuvre de sa Stratégie pour le caribou forestier et montagnard en 2023.

23-24 ont été consternés d'apprendre que les groupes des monts Albert et Logan sont maintenant au seuil d'une extinction qui pourrait vraisemblablement survenir avant 2023. Le rythme auquel décroissent ces groupes est alarmant. Il apparaît évident que le programme de contrôle des prédateurs ne suffit pas à lui seul à stabiliser la population malgré son intensification au cours des dernières années.

En ce sens, bien que les actions de restauration de son habitat soient incontournables, ces dernières ne généreront des effets que dans plusieurs décennies. La population de caribou a besoin d'actions immédiates permettant de maintenir les individus en vie et assurer son autosuffisance. Autrement, tous les efforts investis depuis des décennies l'auront été en vain en plus de compromettre l'efficacité des actions futures. Pour rétablir la population de caribous de la Gaspésie, les caribous actuellement retrouvés dans la population doivent survivre à tout prix. Sachez que cette position est d'ailleurs partagée par l'industrie forestière régionale qui souhaite des mesures immédiates afin de rendre acceptables et crédibles à ses yeux les modalités d'aménagement forestier actuelles et futures.

23-24 Le recours à des mesures d'urgence pour freiner le déclin fait partie des recommandations du dernier plan de rétablissement, Vous comprendrez que 23-24 questionnent l'importance que les autorités du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs place dans la conservation et le rétablissement de cette population, dont vous avez la charge.

Par conséquent, et considérant la situation critique de la population de caribous de la Gaspésie, 23-24 réitère donc sa demande d'appliquer dès maintenant des mesures d'urgence permettant d'enrayer le déclin.

En espérant recevoir une réponse positive à cette demande, veuillez recevoir, Madame la Sous-ministre associée, nos plus sincères salutations.